

L'enseignement social de l'Eglise catholique et la lutte contre la pauvreté des femmes

Author: Léocadie Wabo Lushombo

Persistent link: <http://hdl.handle.net/2345/bc-ir:107141>

This work is posted on [eScholarship@BC](#),
Boston College University Libraries.

Published in *Congo-Afrique*, no. 496, pp. 499-513, June-July-August 2015

These materials are made available for use in research, teaching and private study, pursuant to U.S. Copyright Law. The user must assume full responsibility for any use of the materials, including but not limited to, infringement of copyright and publication rights of reproduced materials. Any materials used for academic research or otherwise should be fully credited with the source. The publisher or original authors may retain copyright to the materials.

L'enseignement social de l'Eglise catholique et la lutte contre la pauvreté des femmes

Cas du programme Gouvernance et Genre de Trócaire

Introduction

Léo LUSHOMBO,
Doctorante
en "Theology-
Christian Ethics".
Boston College-
Massachusetts/USA
leolushombo@
gmail.com

La vision de l'Eglise catholique concernant la vie sociale, économique, et politique est exprimée à travers sept principales valeurs liées les unes aux autres, à savoir : la dignité de la personne humaine ; le respect du bien commun ; la participation à la construction d'une société digne et juste ; la solidarité, la subsidiarité et la socialisation ; la mise en place et le fonctionnement des structures et institutions de base qui soient justes et rendent la justice possible ; le respect des droits humains et l'option préférentielle pour les pauvres (1). L'enseignement social de l'Eglise catholique dénonce continuellement la pauvreté dans le monde comme une offense à la dignité de la personne humaine et par conséquent une offense à Dieu.

Dans cet article, nous présentons quelques aspects importants de l'enseignement social de l'Eglise catholique sur la pauvreté des femmes. Nous nous basons sur quelques cas pratiques de lutte contre la pauvreté des femmes en République démocratique du Congo (RDC) mis en œuvre par le programme Gouvernance et Genre de Trócaire (2) et le programme de promotion de la participation de la femme à la gouvernance locale de la Commission Episcopale Justice et Paix (3). Ces cas pratiques montrent que l'enseignement de l'Eglise concernant la pauvreté des femmes n'est pas abstrait, qu'il est applicable au plus bas niveau de l'échelle sociale et nécessite d'être mis en dialogue avec les valeurs socio-culturelles des milieux locaux pour une transformation positive de la société. Le théologien jésuite français, Denis Maugenest,

1 Joseph MILBURN Thompson, *Introducing Catholic Social Thought*, Maryknoll, New York, Orbis Books, 2010, pp. 57-63.

2 Trócaire est une agence irlandaise catholique de développement qui travaille en RDC depuis 2008.

3 CEJP/CENCO, *Promouvoir la participation des femmes à la Gouvernance. Guide pratique de l'animatrice du noyau de la dynamique Femme*, Trócaire/UKaid/CENCO, Kinshasa, 2014.

a raison quand il affirme qu'« on ne peut prétendre que les propos de l'Eglise soient abstraits, "intemporels, pouvant être tenus indifféremment en n'importe quel lieu, à n'importe quel moment". Le contenu du document de l'Eglise est orienté » (4). Les stratégies du programme Gouvernance et Genre de Trócaire en collaboration avec les commissions Justice et Paix sont une illustration de l'option préférentielle pour les femmes pauvres. Elles répondent à l'appel du pape François à aller au-delà d'une simple assistance pour poser des actions durables qui puissent apporter de vrais changements dans la vie des femmes.

Dans *Evangelii Gaudium*, le pape François souligne :

Doublement pauvres sont les femmes qui souffrent des situations d'exclusion, de maltraitance et de violence, parce que, souvent, elles se trouvent avec de plus faibles possibilités de défendre leurs droits. Cependant, nous trouvons tout le temps chez elles les plus admirables gestes d'héroïsme quotidien dans la protection et dans le soin de la fragilité de leurs familles (5).

Ainsi, l'option préférentielle pour les pauvres nous engage à réfléchir sur l'ampleur de la pauvreté des femmes et d'amener celles-ci à participer activement à la lutte contre l'exclusion, la maltraitance, la violence et le non-respect de leurs droits. Pour ce faire, nous nous proposons d'analyser les stratégies adoptées dans le programme Gouvernance et Genre de Trócaire qui promeut la participation des femmes à la politique. Mais avant cela, nous présenterons de manière succincte comment l'Eglise définit l'option préférentielle pour les pauvres, les facteurs de pauvreté et les stratégies pour surmonter la pauvreté, particulièrement celle des femmes.

1. L'option préférentielle pour les pauvres, notre responsabilité en tant que chrétiens

L'Eglise définit « l'option ou l'amour préférentiel pour les pauvres » (6) comme une manière spéciale de pratiquer l'amour et la charité dont a témoigné toute la tradition juive exprimée dans l'ancien testament et la tradition Chrétienne. Cette option nous pousse à assumer notre responsabilité de chrétiens. Comme Jean Paul II l'a déclaré, l'option préférentielle pour les pauvres « concerne la vie de chaque chrétien, en tant qu'il imite la vie du Christ, mais elle s'applique également à nos *responsabilités sociales* et donc à notre façon de vivre, aux décisions que nous avons à prendre de manière cohérente au sujet

4 Véronique GAY-CROSIER Lemaire, *Plongée dans l'enseignement social de l'Eglise. Etude approfondie des principaux textes du Magistère de l'Eglise Catholique en matière sociale, économique et politique*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 18.

5 Pape François, *Evangelii Gaudium*, numéro 212, Vatican, 2013.

6 Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, Lettre Encyclique, numéro 42, Rome, 1987.

de la propriété et de l'usage des biens » (7). Ainsi, l'Eglise, tout au long de son enseignement social, exhorte les responsables politiques à prêter attention aux pauvres et aux marginalisés de leurs sociétés. Le pape François nous rappelle que si nous n'optons pas pour les pauvres « l'annonce de l'Évangile, qui demeure la première des charités, risque d'être incomprise ou de se noyer dans un flot de paroles auquel la société actuelle de la communication nous expose quotidiennement » (8).

2. Les formes de pauvreté dénoncées par l'Eglise catholique

L'enseignement social de l'Eglise souligne trois principaux facteurs et formes de pauvreté : socio-culturels ; économiques ; politiques et sécuritaires. Cette catégorisation est justifiée dans l'encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* du pape Jean Paul II. Il y affirme qu'aux indices économiques de pauvreté doivent être ajoutés ceux de la pauvreté culturelle tels que l'analphabétisme, le nonaccès ou le très faible accès à un niveau supérieur d'instruction, les multiples formes d'oppression économiques, sociales, et culturelles et enfin les multiples formes de discriminations (9). Jean Paul II cite la discrimination basée sur la race, mais il y a d'autres textes dans l'enseignement social de l'Eglise qui considèrent aussi les discriminations basées sur le genre, le sexe, le groupe ethnique.

Pacem in Terris (1963) du pape Jean XXIII condamne, par exemple, tous les types de discrimination à l'égard des femmes « fondée sur le sexe, la race, la couleur, la condition sociale, la langue ou la religion » (10). En outre, la lettre du Pape Jean-Paul II aux femmes, lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée à Beijing/Pékin en 1995, évoque les conditionnements culturels qui ont négativement influencé la vie des femmes, empêchant leur pleine participation dans la société tout au long de l'histoire (11). Jean Paul II déclare que ces discriminations sont opposées aux droits fondamentaux de l'homme qui affirment l'égalité des hommes et des femmes sur terre et leur dignité accordée par Dieu seul. Il souligne aussi l'accroissement de la pauvreté causée par les catastrophes naturelles et la mauvaise gestion de l'environnement.

Les trois principales catégories de pauvreté sont aussi inspirées par la vision de développement du pape Paul VI telle que référée par le pape Benoît XVI dans *Caritas in Veritate* (2009). Paul VI avait identifié quelques facteurs de développement dans les domaines économique, social, et politique.

7 Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, Lettre Encyclique, numéro 42, Rome, 1987.

8 Pape François, *Evangelii Gaudium*, 199.

9 Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, numéro 15, 1987.

10 Joseph GREMILLION, *The Gospel of Peace and Justice : Catholic Social Teaching since Pope John*, Maryknoll, N.Y./Orbis Books, 1976, pp. 209-210.

11 Jean Paul II, *Lettre de Jean Paul II aux femmes*, numéro 3, 1995.

• *Sur le plan économique*, la pauvreté est caractérisée d'abord par la misère et la privation matérielle dont souffrent des millions d'hommes et de femmes⁽¹²⁾ et les écarts des richesses qui détruisent la cohésion sociale et mettent en danger la démocratie⁽¹³⁾. Dans la plupart des cas, les gens sont pauvres parce qu'ils ne peuvent pas accéder au travail. Le chômage et toute violation des droits de travail – par exemple l'absence d'un salaire juste garanti ou toute discrimination au travail basée sur le sexe ou d'autres éléments – sont des facteurs aggravants et qui maintiennent les gens dans la pauvreté⁽¹⁴⁾. De même, le synode des évêques africains a nommé l'exploitation des ressources naturelles et les guerres supportées par le commerce d'armes comme des facteurs générateurs et multiplicateurs de la pauvreté dans de nombreux pays africains⁽¹⁵⁾. Les évêques africains ont ajouté que le non-respect du bien commun et les politiques partisans, clientélistes et ethnocentristes sont également à la base de la pauvreté qui déchire le continent⁽¹⁶⁾.

De même, les évêques africains ont déclaré dans leur synode sur les défis pastoraux de la famille en 2014, qu'il manque des lois pour les femmes qui travaillent ou qui sont mères⁽¹⁷⁾. En RDC, la pauvreté des femmes, au niveau politique, se voit d'abord dans leur faible représentation (10%) dans les institutions publiques et aux postes de prises de décisions⁽¹⁸⁾. Ensuite, leur sous-représentation est notoire parmi le corps enseignant des universités et instituts supérieurs⁽¹⁹⁾. A cela s'ajoute le phénomène des familles monoparentales dans lesquelles les mères se trouvent obligées d'assurer seules la charge de leurs enfants mineurs dans un contexte général de pauvreté⁽²⁰⁾. En plus des facteurs précités, les femmes de la RDC, particulièrement celles de l'Est, sont davantage appauvries par les violences sexuelles. On a compté en 2014, 3.635 femmes victimes de viol entre la période de janvier 2010 à décembre 2013⁽²¹⁾.

• *Sur le plan socio-culturel*, *Gaudium et Spes* dénonce le fait que dans beaucoup de sociétés, les femmes se voient interdites de choisir librement un époux ou un état de vie, alors que les hommes jouissent largement de ces

12 Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, numéro 13, 1987.

13 Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, numéro 14.

14 Benoît XVI, *Caritas in Veritate*, numéro 63.

15 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*, II^{ème} Assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 12, Cité du Vatican, 2009.

16 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*, II^{ème} Assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 23.

17 SECAM, Synode des évêques, *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation*, III^{ème} Assemblée générale extraordinaire, numéro 71, Cité du Vatican, 2014.

18 International Alert, *La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo*, juillet 2012, p. 45.

19 International Alert, *La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo*, p. 20.

20 International Alert, *La participation des femmes dans les processus de paix et la prise de décision politique en République Démocratique du Congo*, p. 140.

21 MONUSCO, *Avancée et obstacles dans la lutte contre l'impunité des violences sexuelles en République Démocratique du Congo*, avril 2014, p. 9, accédé le 30 mars 2015.

droits (22). La même encyclique dénonce l'analphabétisme et les difficultés, pour beaucoup de femmes, d'accéder à un niveau supérieur d'instruction (23). De son côté, le pape Benoît XVI, dans son Exhortation apostolique post-synodale *Africae Munus*, relève l'évidence du progrès réalisé dans l'éducation des femmes mais reconnaît que de nombreuses pratiques traditionnelles et ancestrales perpétuent l'humiliation des femmes dans beaucoup de pays africains. Il dénonce le manque de considération des droits et de la dignité des femmes. Par exemple, dans certaines cultures, l'éducation des filles est délaissée au profit de celle des garçons (24). Dans le même ordre d'idées, le synode des évêques africains avait identifié, en 2009, certaines formes d'injustices dont les femmes sont victimes dans les sociétés africaines et qui continuent à les assujettir :

Les violences domestiques, expression de la domination des hommes sur la femme ; la polygamie qui défigure le visage sacré du mariage et de la famille, aussi par la compétition qu'elle engendre entre coépouses et enfants ; le manque de respect de la dignité et des droits des veuves ; la prostitution ; la mutilation des organes génitaux des femmes (25).

Il en est de même de certaines traditions ancestrales injustes auxquelles les femmes sont souvent assujetties telles que leur exclusion de l'héritage destiné uniquement aux hommes, les rites de veuvage, le mariage forcé, etc. (26). En outre, dans leur assemblée extraordinaire de 2014, les Evêques africains ont reconnu les violences psychologiques, physiques et sexuelles dont les femmes sont l'objet. Ils ont dénoncé les situations de proximité sexuelle et l'inceste qui s'ensuit dans la majorité des cas (27).

• *Sur le plan politique et sécuritaire*, Jean Paul II, tout en reconnaissant les mérites et les efforts fournis pour le respect des droits humains et la dignité des personnes en général, avait dénoncé le fait que des millions de personnes fuient leurs pays à cause des conflits perpétrés par le commerce d'armes, les intérêts économiques et d'autres multiples discriminations (28). Il avait aussi souligné que la privation ou l'accès limité aux droits élémentaires est une forme spéciale de pauvreté qui avilit la personne plus que la privation matérielle. Les droits élémentaires cités par Jean Paul II sont : « le droit à la liberté religieuse, le droit de participer à la construction de la société, la liberté

22 Paul VI, *Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps. Gaudium et Spes*, numéro 60, Vatican, 1965, p. 1.

23 Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, numéro 15, Rome, 1987.

24 Benoît XVI, *Africae Munus*, numéro 56, Ouïdah, Bénin, 2011.

25 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*, II^{ème} Assemblée spéciale pour l'Afrique, numero 59.

26 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*, numéro 32.

27 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), Synode des Evêques, *Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation*, III^{ème} Assemblée générale extraordinaire, numero 66.

28 Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, numéro 24, Rome, 1987.

de s'associer ou de constituer des syndicats, ou de prendre des initiatives en matière économique » (29).

Benoît XVI renforce ces propos de Jean Paul II en soulignant la mauvaise gouvernance des dirigeants africains qui poussent des millions de personnes à migrer et à chercher refuge dans d'autres pays (30). Les deux papes reconnaissent que toutes ces personnes se retrouvent exposées à de multiples formes d'exploitation et à des conditions de vie inhumaines qui ne font qu'aggraver leur pauvreté. Les femmes sont plus exposées aux violences sexuelles dans des telles conditions.

Les évêques congolais relayent l'enseignement de l'Eglise à travers leurs multiples messages dans lesquels ils dénoncent la paupérisation de la population congolaise et les différentes formes d'injustice qui créent et perpétuent la pauvreté en RDC. Ils demandent continuellement à l'Etat d'assurer le bien-être de la population et surtout des plus marginalisés. Ils reconnaissent également que les femmes et les enfants sont les premières victimes des violences en RDC et dénoncent les violences contre les femmes qu'ils qualifient de crime contre l'humanité (31).

3. Quelques pistes pour surmonter la pauvreté des femmes à partir de l'enseignement social de l'Eglise catholique

Benoît XVI, reprenant le message de Paul VI dans *Populorum progressio*, affirme qu'il est plus qu'urgent de sortir les pauvres de la misère, des maladies et de l'analphabétisme. Combattre la pauvreté sur le plan économique, c'est sortir les gens de la misère, ce qui sous-entend leur permettre de participer activement à la vie économique, dans des « conditions de parité ». Sur le plan social, c'est leur faciliter l'accès aux « sociétés instruites et solidaires ». Sur le plan politique, c'est consolider les régimes démocratiques qui assurent la paix et la liberté pour tous (32). Ainsi, les moyens proposés par l'Eglise pour surmonter la pauvreté des femmes touchent la pauvreté économique, politique et socio culturelle. On peut regrouper ces moyens de la manière suivante :

- **Promouvoir l'alphabétisation, une instruction supérieure et la participation culturelle des femmes**

Gaudium et Spes a souligné l'importance pour tous les gouvernants de fournir des biens culturels pour que personne ne soit empêchée par l'analphabétisme ou le manque d'instruction de participer au bien commun (33).

29 Jean Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, numéro 15.

30 Benoît XVI, *Africae Munus*, numéro 84.

31 Agenzia Fides, AFRIQUE/RD CONGO - Message des évêques du Congo : « La violence contre les femmes est un crime contre l'humanité », 2014, <http://www.fides.org>, accédé le 8/6/2014.

32 Benoît XVI, *Caritas in Veritate*, numéro 21.

33 VATICAN II, *Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps*, *Gaudium et Spes*, numéro 60, 1965, p. 1.

De même, le synode des évêques d'Afrique suggère la promotion de la lecture de la Bible dans les communautés ecclésiales de base comme moyen de renouvellement spirituel, culturel et de lutte contre l'analphabétisme ⁽³⁴⁾. Ils recommandent l'implication des femmes laïques dans la formation des futurs prêtres estimant que cette implication ne peut que rendre les prêtres plus mûrs et équilibrés ⁽³⁵⁾. Ceci ne peut être possible que si les femmes possèdent une instruction de qualité. Les évêques ont recommandé également la promotion de l'accès des femmes consacrées à la formation théologique et philosophique considérant que « la valeur et l'efficacité de l'enseignement de l'Eglise sur la relation à la femme s'exprime par la place qu'occupent les femmes consacrées dans la collaboration pastorale » ⁽³⁶⁾.

- Promouvoir l'égalité en dignité et en droits entre les hommes et les femmes

Dans *Pacem in Terris*, le pape Jean XXIII reconnaît que les femmes sont de plus en plus conscientes de leurs droits, qu'elles assument des fonctions publiques et réclament leurs droits lorsque leur dignité en tant qu'êtres humains n'est pas reconnue. Elles ne se laissent pas traiter comme des objets ou de simples instruments ⁽³⁷⁾. Cependant, beaucoup de leurs droits fondamentaux demeurent non garantis ou non respectés dans beaucoup de nations comparativement à ceux des hommes. Le Pape Paul VI cite quelques exemples des droits fondamentaux des femmes qui doivent être garantis par certaines institutions, tels que les droits et les libertés de choisir un mari, d'embrasser un état de vie, de poursuivre une éducation et d'accéder à la culture de la même manière que les hommes ⁽³⁸⁾.

Gaudium et Spes insiste également sur le respect de l'égalité fondamentale des droits des hommes et des femmes qui sont universels et inviolables et affirme que c'est le devoir de tous de promouvoir la participation de la femme à la vie culturelle ⁽³⁹⁾. La reconnaissance des hommes et des femmes en tant qu'êtres égaux est bien exprimée par le Pape Jean Paul II qui rappelle que l'homme et la femme ont la même dignité car ils sont tous les deux créés à l'image de Dieu ⁽⁴⁰⁾. Il s'oppose à la considération des femmes uniquement comme épouses et mères et ainsi qu'à leur exclusion des fonctions publiques. Dans *Familiaris Consortio*, Jean Paul II appelle l'Eglise et la société à agir contre la discrimination à l'égard des femmes, en particulier les veuves, les femmes

34 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*, II^{ème} Assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 85.

35 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*, II^{ème} Assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 126.

36 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*, II^{ème} Assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 127.

37 Jean XXIII, *Pacem In Terris*, avril 1963, numéro 41.

38 VATICAN II, *Gaudium et Spes*, numéro 29.2.

39 VATICAN II, *Gaudium et Spes*, numéro 29.1.

40 Pape Jean Paul II, *Mulieris Dignitatem*, Lettre apostolique sur la dignité et Vocation de la femme, cité du Vatican (1988), numéro 18.

stériles, les femmes séparées, les divorcées, les mères célibataires (41). Tout en reconnaissant le rôle de la femme en tant que mère dans la famille et la société, il rappelle le rôle de l'homme comme époux et réaffirme l'égalité de dignité et des droits entre eux, en famille et dans la société (42).

- **Promouvoir la participation des femmes en politique, dans le processus de prise de décisions et l'accès à des postes de responsabilité dans la société et dans l'Eglise**

Jean Paul II insiste pour que le rôle des femmes dans la famille et leur rôle en tant que mères soient reconnus et combinés avec leurs rôles politiques. Il proteste contre la discrimination des femmes au travail réclamant l'égalité des droits et des responsabilités entre elles et les hommes. Il souligne que l'égalité de traitement pour les hommes et les femmes est une question de justice dont le Christ lui-même est le modèle (43). Benoît XVI invite à combattre toutes les discriminations à l'endroit des femmes et exhorte à promouvoir la formation des femmes pour qu'elles assument convenablement des responsabilités dans la société et dans l'Eglise (44). A son tour, le pape François demande clairement à ne pas laisser aux femmes le rôle de servitude dans l'Eglise (45), mais au contraire, à élargir leur présence et à la rendre plus incisive (46).

Le synode des évêques africains sur la réconciliation, la justice et la paix en appelle à la promotion de la dignité de la femme dans la société et dans l'Eglise. Les évêques reconnaissent que les femmes ne sont pas suffisamment impliquées dans les structures de responsabilités de l'Eglise (47) et qu'elles y sont souvent réduites à un rang inférieur (48). Les évêques recommandent l'augmentation de la représentation des femmes comme celle des hommes aux positions de leadership (49). Ils exhortent l'Eglise en Afrique à impliquer davantage les femmes et à leur confier une mission visible. Pour eux, ceci aurait un impact effectif et humanisant sur la société (50).

41 Jean Paul II, *Familiaris Consortio*, 1981, numéro 24.

42 Jean Paul II, *Familiaris Consortio*, numéro 22.

43 Jean Paul II, *Lettre de Jean Paul II aux femmes*, numero 4.

44 Benoît XVI, *Africae Munus*, numéro 55-57.

45 Pape François, *Discours du pape François aux participants au séminaire organisé par le conseil pontifical pour les laïcs à l'occasion du XXV^e anniversaire de la lettre apostolique "Mulieris Dignitatem"* (Vatican, Octobre 2013).

46 Pape François, *Evangelii Gaudium*, numéro 103.

47 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*. II^{ème} assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 20.

48 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*. II^{ème} assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 61.

49 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*. II^{ème} assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 138.

50 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*. II^{ème} assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 117.

- **Promouvoir la microfinance au profit des femmes**

Benoît XVI suggère la microfinance comme moyen d'amener les pauvres à se défendre en limitant les risques imposés par « des pratiques usuraires » (51). Le synode des évêques africains de 2009 encourage également l'octroi des crédits aux plus faibles pour protéger leur production et assurer leur écoulement (52). De nombreux exemples en RDC démontrent la capacité des femmes à organiser et à gérer des petits commerces qui leur permettent de nourrir leurs familles et même de payer les frais scolaires de leurs enfants. Ces exemples confirment la pertinence de l'option microfinance comme moyen de surmonter la pauvreté économique des femmes.

Les stratégies mises en œuvre par Trócaire en collaboration avec les commissions Justice et Paix pour la promotion de la participation des femmes à la gouvernance locale illustrent comment l'enseignement social de l'Eglise peut être mis en pratique.

4. Lecture des stratégies du programme Gouvernance et Genre du Trócaire à la lumière de l'enseignement social de l'Eglise catholique

Trócaire et ses partenaires (Commission Episcopale et Commission Diocésaine Justice et Paix – CEJP et CDJP, le Forum des Mamans de l'Ituri "FOMI", Inter-Actions, et Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté) développent un programme « Gouvernance et Genre » dont l'approche et l'action sont en cohérence avec les valeurs promues par l'enseignement social de l'Eglise catholique. En effet, sa méthodologie permet de faire participer les femmes au renforcement des capacités des autres femmes pour en faire des agents de leur propre développement. Pour ce faire, Trócaire procède à la collecte des informations préliminaires, tant pour aider à affiner les cibles du programme qu'à faciliter l'évaluation de l'impact en fin de programme. Ainsi, en collaboration avec ses partenaires, Trócaire conçoit et adapte trois outils principaux : des outils de collecte de données de base, de suivi, et d'évaluation de l'impact du programme. Ceci contribue à former les partenaires parmi lesquels on compte des femmes, à la standardisation de collecte, de suivi et d'évaluation pour leurs propres activités.

Ces trois outils permettent de matérialiser la vision du changement que poursuit Trócaire et qui inclut trois cibles :

- les groupes vulnérables marginalisés (spécialement les femmes) qui sont sensibilisés aux droits individuels et collectifs ;

51 Benoît XVI, *Caritas in Veritate*, numéro 65.

52 Symposium of Episcopal Conferences in Africa and Madagascar (SECAM), *L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix*. II^{ème} Assemblée spéciale pour l'Afrique, numéro 140.

- les groupes marginalisés constituent des organisations communautaires de base et mènent des actions pour revendiquer leurs droits ;
- les partenaires renforcent les capacités des communautés de base à amener les citoyens à revendiquer leurs droits.

Ce processus se déroule dans la province du Bas-Congo et en Ituri. Au Bas-Congo, la CDJP Matadi facilite la participation des femmes aux groupes d’alphabétisation à Boma 2, aux groupes « Dynamique Femme » à Matadi, à Kinzau Mvute et à Loango ainsi qu’au groupe de femmes leaders à Tshela. La CDJP Bunia facilite le même processus en Ituri avec les femmes des groupes d’alphabétisation de Saliboko dans la collectivité Walendu-Tatsi ; à Drodro dans la collectivité Bahema Nord ; à Lopa au nord de Bunia ; à Kotoni au sud de Bunia, et à Kasenyi.

Sur le plan thématique, Trócaire vise à contribuer à l’accroissement qualitatif et quantitatif de la participation politique des femmes à travers leur engagement dans les positions de leadership au niveau local et national et à travers l’établissement des mécanismes assurant la prise en compte de leurs priorités et besoins par les autorités locales. Pour atteindre ces objectifs, Trócaire et ses partenaires utilisent différentes stratégies à savoir l’amélioration de l’instruction des femmes, la promotion de l’accès des femmes aux droits civiques et politiques.

Plusieurs activités permettant aux femmes de devenir actrices principales de leur propre développement sont également mises en œuvre, notamment :

1. Former et redynamiser des Comités Locaux de Gouvernance Participative (CLGP), des Comités Citoyens (CC), des Dynamiques Femmes (DF) et des Noyaux de Femmes Leaders (NFL). Ces comités s’adonnent à la formation des femmes leaders et à la formation et à la sensibilisation des femmes à la base. La sensibilisation est souvent assurée par les femmes leaders qui ont déjà acquis la formation nécessaire et elle se fait dans différents milieux comme les marchés et les structures des églises. Parmi les résultats atteints pendant la période 2012 à 2014, on peut citer la mise en place de trois DF/NFL par la facilitation de la CDJP Matadi et deux sous-comités des marchés dans lesquels on compte respectivement 32 femmes leaders et 23 femmes. En plus, cinq DF/NFL ont été mis en place par la CDJP Bunia et 13 DF/NFL par interactions, dans lesquels 172 femmes leaders ont participé activement⁽⁵³⁾. Le programme veille à ce qu’il y ait une bonne représentation des femmes dans les CLGP et CC constitués, soit 30 à 50%. Les DF et NFL sont toutes composées de femmes. Ceci permet à un grand nombre de femmes d’acquérir des capacités et aptitudes de leadership pour résoudre les problèmes de leurs milieux.

53 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women’s Participation and Voice in DRC’s Political Processes : Evaluation Finale*, Trócaire (Trócaire, March 2015), 17.

2. Former et accompagner les femmes leaders de manière individuelle. La formation et l'accompagnement des femmes porte sur la constitution de la RDC, les droits civiques et politiques, la décentralisation, les élections locales, les rôles des femmes qui résultent de ces lois et la question de la parité. L'accompagnement concerne les femmes candidates aux élections, ou membres des partis politiques, ou fonctionnaires de l'Etat. Trócaire et ses partenaires assurent cette formation même au plus bas niveau de l'échelle nationale comme les chefferies et les groupements. Pendant la période 2012-2014, le programme a travaillé avec 1.705 femmes leaders politiques et administratives et formé 1.351 femmes leaders des organisations locales (⁵⁴).

3. Plaidoyer auprès des autorités locales, partis politiques et autorités religieuses pour l'insertion des femmes dans leurs comités directeurs et la prise en compte de leurs intérêts et priorités. En plus, ce plaidoyer vise à amener les gouvernants à assumer leur responsabilité et à assurer la redevabilité vis-à-vis des populations locales. A la suite de multiples actions de plaidoyer, plus de 2.500 leaders des partis politiques ont été formés (⁵⁵) et 262 femmes ont été nommées aux postes de commandement dans les partis politiques et structures administratives pendant la période 2012-2014 (⁵⁶). En 2013, le programme a formé 672 femmes sur 1.480 leaders religieux et communautaires (⁵⁷). En 2014, 76 femmes sur 231 personnes ont été nommées aux positions de leadership dans différents partis politiques suite aux plaidoyers et formations assurés par les CDJP Matadi et Bunia, Interactions et le FOMI (⁵⁸).

Une enquête conduite par la CDJP Matadi auprès des partis politiques au niveau local illustre le niveau de changement produit par le travail fait en faveur de la participation des femmes dans les partis politiques. Le résultat de cette enquête indique que les femmes représentaient seulement 8,5% des membres des partis politiques dans la ville de Matadi et 3% seulement dans les partis politiques à Seke-Banza. Après deux années de formation et de conscientisation des partis politiques sur les droits politiques des femmes dans ces milieux, le pourcentage des femmes dans les mêmes partis est passé à 13,52% à Matadi et 5,12% à Seke-Banza (⁵⁹).

54 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women's Participation and Voice in DRC's Political Processes : Evaluation Finale*, Trócaire (Trócaire, March 2015), 17.

55 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women's Participation and Voice in DRC's Political Processes : Evaluation Finale*, Trócaire (Trócaire, March 2015), 17.

56 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women's Participation and Voice in DRC's Political Processes : Evaluation Finale*, Trócaire (Trócaire, March 2015), 79.

57 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women's Participation and Voice in DRC's Political Processes : Evaluation Finale*, Trócaire (Trócaire, March 2015), 74.

58 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women's Participation and Voice in DRC's Political Processes : Evaluation Finale*, Trócaire (Trócaire, March 2015), 75.

59 CDJP Matadi, *Rapport annuel : Alphabétisation pédagogique et participation citoyenne de la femme dans la ville de Matadi, Secteur de Lufu et Cité de Kinzau-Mvuete dans le Diocèse de Matadi*, avril 2012, p. 1.

De même, la CDJP Bunia accompagne les femmes membres des comités locaux de gouvernance participative dans le renforcement de leurs capacités de leadership. A la suite de cet accompagnement, certaines femmes assument quelques responsabilités politiques de leurs secteurs et s'engagent dans différentes activités de plaidoyer dont certaines produisent des résultats remarquables. A titre d'exemple, les femmes de certains villages au Bas-Congo sont tenues de payer une partie de leur récolte au chef coutumier. Grâce au soutien de quelques femmes leaders et du comité citoyen de leur secteur, elles avaient entamé un plaidoyer auprès du chef de leur secteur et obtenu que la coutume selon laquelle une partie de la récolte doit être payée au chef soit supprimée⁽⁶⁰⁾.

Les exemples et types d'activités décrits ci-dessus illustrent bien l'exhortation du pape François d'aller au-delà de l'assistance et de prendre des options qui combattent les causes et mécanismes qui maintiennent les gens dans la pauvreté et qui avilissent la dignité de la femme. L'intégration des femmes dans les positions de leadership au niveau local peut être un atout majeur pour lutter contre les stéréotypes à l'égard des femmes, stéréotypes qui sont à la base de la faible représentation des femmes aux postes de prise de décision. En effet, un nombre accru des femmes aux positions de leadership local peut influencer positivement leur représentation aux positions de leadership provincial et national.

4. L'Alphabétisation conscientisante : Il s'agit de créer des centres d'alphabétisation dans lesquels les femmes apprennent à lire et à écrire, mais aussi à connaître leurs droits civiques et politiques. Parmi les résultats obtenus, les CDJP Matadi et Bunia ont créé et redynamisé 50 centres d'alphabétisation et assuré l'alphabétisation de 2.450 femmes et 293 hommes pendant la période 2012-2014⁽⁶¹⁾. De même, parmi 263 formateurs et alphabétiseurs, 213 sont des femmes⁽⁶²⁾.

D'autres exemples montrent les performances atteintes à la suite de l'alphabétisation conscientisante. En effet, un centre d'alphabétisation à Kinzau-Mvuete accompagné par la commission Justice et Paix de Matadi. 82 femmes sur les 128 enregistrées au démarrage du programme pouvaient, à la fin de la première année, lire et écrire des phrases complètes en Kikongo, et l'année suivante, 26 femmes sur ces 82 étaient capables de lire et d'écrire, à un niveau élémentaire, le français. Ainsi, en l'espace de deux ans, au moins 82 femmes sur 128 inscrites étaient capables d'écrire et de lire le Kikongo suffisamment bien au point que certaines étaient devenues lectrices dans leurs paroisses respectives.

60 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Rapport évaluation finale : Programme pour la participation citoyenne dans la gouvernance locale et l'empowerment politique des femmes RD Congo*. 01/08/2010-28/02/2015," Trôcaire, March 2015, 25.

61 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women's Participation and Voice in DRC's Political Processes : Evaluation Finale*, 17.

62 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women's Participation and Voice in DRC's Political Processes : Evaluation Finale*, 76.

En plus, cinq femmes formées ont ouvert un nouveau centre d'alphabétisation sans l'appui financier de Trócaire. Dans le seul diocèse de Matadi, Trócaire a financé 40 centres d'alphabétisation, mais ces cinq femmes en ont créé un de plus par elles-mêmes, en utilisant leurs propres ressources⁽⁶³⁾. Certaines femmes sont arrivées à mieux organiser leur commerce en tenant de simples cahiers de comptabilité pour leur petit commerce. D'autres participent à des activités de plaidoyer soit pour l'accès aux services de base comme l'eau et l'électricité, soit pour des questions sécuritaires⁽⁶⁴⁾.

La stratégie d'alphabétisation conscientisante répond à l'appel lancé aux gouvernants et autres responsables par *Gaudium et Spes* de fournir des moyens culturels aux peuples pour que personne ne soit empêchée par l'analphabétisme, à participer à la construction de sa communauté. En parlant avec quelques-unes des femmes alphabétisées, nous avons bien constaté la lumière qui transparaissait sur leurs visages. Quelques-unes considèrent leur progrès en alphabétisation et le dialogue avec quelques autorités locales qu'elles assurent à propos de leurs droits comme une libération et un signe de résurrection ! Ceci est bien exprimé par le pape Jean Paul II quand il en appelle à l'accomplissement en plénitude de la vocation des femmes :

L'heure vient, l'heure est venue où la vocation de la femme s'accomplit en plénitude, l'heure où la femme acquiert dans la cité une influence, un rayonnement, un pouvoir jamais atteints jusqu'ici. C'est pourquoi, en ce moment où l'humanité connaît une si profonde mutation, les femmes imprégnées de l'esprit de l'Évangile peuvent tant pour aider l'humanité à ne pas déchoir⁽⁶⁵⁾.

En effet, ceux qui ont rencontré les femmes adultes qui apprennent à lire et à écrire peuvent témoigner du rayonnement qui transparaît sur leurs visages, dans leurs gestes et attitudes, et surtout dans leur détermination à participer pleinement à la construction de leurs entités locales. Ceci est illustré par quelques propos des femmes ayant reçu la formation sur les droits des femmes à travers l'alphabétisation conscientisante :

Nous sommes conscientes du droit d'être formées et informées sans discrimination basée sur le sexe, c'est pourquoi nous nous sommes inscrites au centre d'alphabétisation conscientisante de la CDJP pour apprendre à lire et à écrire, ... Nous sommes déjà au deuxième degré et parmi nous, une femme est secrétaire de mutuelle, une autre secrétaire de localité et la suivante juge de groupement DHEDJA⁽⁶⁶⁾.

63 CDJP Matadi, *Rapport annuel : Alphabétisation pédagogique et participation citoyenne de la femme dans la ville de Matadi, Secteur de Lufu et Cité de Kinzau-Mvouete dans le Diocèse de Matadi*, p. 4.

64 Trócaire, *Rapport Annuel 2013*, Kinshasa, 2013, p. 5.

65 Jean Paul II, *Mulieris Dignitatem*, 1988, numéro 1.

66 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women's Participation and Voice in DRC's Political Processes: Evaluation Finale*, 92.

En outre, l’alphabétisation conscientisante renforce les capacités des femmes à faire des plaidoyers et à revendiquer leurs droits. C’est le cas d’une femme dont le champ qui devrait lui revenir en héritage avait été confié à son cousin. Après l’alphabétisation, cette femme a compris qu’elle a le droit d’hériter le champ de son père. Encouragée par les connaissances acquises, elle a plaidé pour que le champ lui revienne à titre de droit et a obtenu gain de cause (67).

La méthodologie participative utilisée dans les stratégies de Trócaire ainsi que le focus sur les droits humains qui ciblent les femmes les plus marginalisées et les femmes leaders, se révèlent efficaces dans la mesure où ils stimulent l’instruction des femmes, leur accès aux droits humains et leur implication dans les activités politiques. Une femme leader de Katoto/Mandro en Ituri témoigne :

Avant, j’étais très ignorante des droits humains et mes parents m’avaient appris que la place de la femme était à la cuisine. Mais depuis que je connais mon droit de participer dans les institutions publiques et dans les réunions au même titre que les hommes, je suis transformée. Je n’ai plus peur de revendiquer les droits [des] femmes de notre village auprès du chef tel que participer à la réunion ensemble avec les hommes pour présenter les priorités des femmes. Et présentement, je suis parmi les femmes candidate[s] potentielles aux élections locale[s] pour être élue comme conseillère de notre collectivité (68).

Une autre femme du groupement de Saliboko raconte :

Coutumièrement chez nous, la succession au trône est réservée aux hommes. Alors, après la mort de mon père qui fut le chef de localité Saramungu dans le groupement de Saliboko, notre village [était] resté longtemps sans un chef de localité, car il n’[y] avait pas un enfant de sexe masculin pour la succession. Les vieux sages du village ont décidé que les gens du village se réunissent pour désigner un chef de localité au cours d’une assemblée constituée des femmes et des hommes du village. Sans hésiter, mon beau fils s’était levé et s’était assis sur la chaise du prétendant chef de localité. Alors, [sachant] que j’ai les mêmes droits à l’héritage et au pouvoir que les hommes, dépassant la peur et la sous-estimation, je me suis dit : Moi, je suis la fille du chef défunt. Je peux aussi diriger notre village car j’ai ce droit. Alors, je me suis levée [à mon tour] et je me suis assise sur la chaise du chef. Les gens ont jeté les fleurs sur moi en signe d’acceptation. Ainsi, je suis installée officiellement chef de localité Saramungu par le chef de groupement (69).

67 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Increasing Women’s Participation and Voice in DRC’s Political Processes : Evaluation Finale*, 91.

68 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Rapport Evaluation Finale. Programme pour la participation citoyenne dans la gouvernance locale et l’empowerment politique des femmes RD Congo. 01/08/2010-28/02/2015*,” 20.

69 Sandra BOOTSMA and Stephany KERSTEN, *Rapport Evaluation Finale. Programme pour la participation citoyenne dans la gouvernance locale et l’empowerment politique des femmes RD Congo. 01/08/2010-28/02/2015*,”p. 60.

Conclusion

Les résultats positifs enregistrés découlent des stratégies de promotion et de participation politique des femmes, mises en place par Trócaire et ses partenaires. Ils montrent que la participation de la femme à la gouvernance locale telle que promue par l'enseignement social de l'Eglise, n'est pas utopique, mais ancrée sur la réalité. Accompagner les femmes et renforcer leurs capacités en tant qu'agents de leur propre développement n'est pas seulement un devoir chrétien, mais aussi une réponse à l'appel de l'Eglise à faire une option préférentielle pour les pauvres.

L'exemple de Trócaire ne constitue pas l'unique activité répondant à la préoccupation du pape François d'aller au-delà d'une simple assistance pour poser des actions durables qui puissent occasionner de vrais changements dans la vie des femmes. Il y a beaucoup d'autres réalisations en RDC qui valent la peine d'être reconnues. C'est le cas notamment du travail de plaider pour nombreuses ONG locales revendiquant l'effectivité de l'article 14 de la Constitution de la RDC qui prône la parité hommes-femmes dans les institutions et l'élimination de toute forme de violence faite à la femme. Ce plaidoyer pour le respect de la parité rejoint la préoccupation du pape Paul VI de promouvoir la participation active des femmes à la vie politique et économique.

Le pape François réaffirme la sacralisation de la femme en tant que personne humaine et rappelle l'inviolabilité de ses droits. Il déclare que toute violation d'une vie crie vengeance devant Dieu et offense Dieu lui-même⁽⁷⁰⁾. Il est donc urgent de s'engager dans la promotion de l'égalité des opportunités et des droits, de l'accès des femmes aux postes de prises de décision dans tous les secteurs sans aucune discrimination.

Nous saluons toutes les initiatives qui militent pour la réduction de la pauvreté des femmes en RDC et exhortons l'Eglise et la société toute entière à s'impliquer davantage dans la mise en pratique de l'enseignement social de l'Eglise qui offre des indications claires pour lutter contre la pauvreté en général et celle des femmes en particulier. Nous recommandons vivement à l'Eglise d'inscrire la question de violences sexuelles contre les femmes comme arme de guerre et crime contre l'humanité dans l'agenda des travaux du 50^{ème} anniversaire de *Gaudium et Spes*. Enfin, Nous espérons que les gouvernants de la RDC pourront entendre cet appel à assumer leur responsabilité dans la mise en œuvre du principe constitutionnel de parité, à promouvoir l'alphabétisation et l'instruction des femmes au niveau le plus élevé. De cette manière, ils reprendront à leur compte l'option préférentielle pour les pauvres et la justice prônée par l'enseignement social de l'Eglise catholique. ■

70 Pape François, *Evangelii Gaudium*, numéro 213.